

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2011/466 - Equipements culturels et muséographie - 3223**  
**Création du Centre d'interprétation du patrimoine (CIP) "Les Ateliers de la Seigneurie" à ANDLAU**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à la communauté de communes du Piémont de Barr une subvention de 1 753 801 € pour la création du Centre d'interprétation du patrimoine (CIP) "Les Ateliers de la Seigneurie" à ANDLAU

- décide qu'un montant de 800 405 €, correspondant au surcoût du projet initial, sera à imputer sur les engagements du contrat de territoire de Barr-Bernstein en cours d'exécution, par redéploiement de crédits.

Elle approuve par ailleurs la convention financière fixant les conditions et les modalités de versement de l'aide départementale et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté de communes du Piémont de Barr et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-57159-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11